

Compte-rendu du conseil municipal 21 juillet 2017

Présents : Christiane COLAS, Hervé COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Robert VELON, Joëlle TABOULOT, Marie-Claude FELIX, Jean-Luc FROMONT.

Excusées : Sylvie TRIPLET, Pascale VIRICEL, Chrystelle GUIXA (pouvoir donné à Christiane COLAS), Karine COLIGNON, Nicolas MICHALET (pouvoir donné à Hervé COLAS)

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 16 juin et passe à l'ordre du jour.

1) Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'électricité

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'adhésion au groupement de commande coordonné par le SIEA afin de mettre en concurrence différents fournisseurs d'électricité, conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, qui supprime les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les sites au tarif « Jaune » et au tarif « Vert » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kWa. A Confrançon, l'Espace Robert Busnel sera concerné par le tarif jaune après les travaux des vestiaires.

2) Classement de voiries dans le domaine public

Le conseil décide de classer les voies suivantes dans le domaine public routier :

- La route de Bois Colomb et son amorce depuis la rue du domaine des Chênes ;
- Le tènement ceinturant l'église utilisé comme parking et desservant les parcelles situées derrière celle-ci ;
- Le parking du gymnase.

Les voies communales publiques sont inaliénables (la collectivité ne peut vendre une voie ou l'une de ses dépendances sans mesure préalable de déclassement) et imprescriptibles (entraîne la précarité des autorisations d'occupation). Leur entretien est à la charge de la commune. La connaissance du linéaire réel de voies classées permet d'ajuster la part de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui revient à la commune, dont une partie lui est proportionnelle.

Le conseil décide de nommer le tènement ceinturant l'église Place de l'Église.

3) D.E.C.I (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Robert Velon rend compte d'une réunion qui a eu lieu le 20/06 à Attignat pour le secteur Bresse Revermont. Il ressort que la loi confère dorénavant aux maires la responsabilité d'assurer la fourniture de l'eau nécessaire aux secours pour éteindre les feux par la mise à disposition de PEI (Point d'Eau Incendie). Cette DECI a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire des points d'eau identifiés. La DECI comprend ainsi:

- le dimensionnement des besoins hydrauliques ;
- la création et la réception des points d'eau incendie (PEI) ;
- le contrôle et la gestion des ressources en eau ;
- l'information et le renseignement opérationnel.

Le conseil prend connaissance des bornes incendie vétustes qui devront être changées prochainement, au nombre de 7 ou 8.

4) Projet immobilier de la Semcoda à Confrançon

Le conseil donne son accord à la demande de la SEMCODA qui sollicite la garantie financière de la commune à hauteur de 50% d'un prêt PLS (prêt locatif social) qu'elle va souscrire pour acquérir un tènement avec acquisition d'une maison sur la commune.

5) Marché des travaux de construction des vestiaires

Mme le Maire informe le conseil de la demande du Préfet de résilier les lots 2, 4, 4b et 10 du marché des travaux des vestiaires du gymnase car les clauses de négociation n'avaient pas été prévues dans l'appel d'offre. Une nouvelle consultation a donc été relancée pour 3 des lots (n°4-charpente métallique-couverture, n°4b-ossature métallique et n°10-Chape carrelage faïences) avec date limite de dépôt au vendredi 11/08 à 17h. En ce qui concerne le lot n°2-maçonnerie, celui-ci a été maintenu compte tenu des conditions météorologiques particulièrement favorables pour ces travaux qui se déroulent dans une zone extrêmement humide et d'autre part, du retard important dans le calendrier de ces travaux qui concernent un équipement très utilisé par les structures scolaires et périscolaires La prochaine réunion de chantier aura lieu le lundi 24 juillet.

6) Avancement du marché des travaux du Logis Neuf

Mme le Maire indique que la procédure de marché est presque terminée.

Une réunion aura lieu début septembre afin de programmer les travaux, qui commenceront sans doute par l'installation de la conduite d'assainissement sur les parcelles AA49, AA53 et AA344. Les conventions de servitude seront à faire signer aux différents propriétaires.

7) Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable

Martial LOISY présente le rapport du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2016. Le contrat d'affermage a été confié à Aqualter en 2013 pour une durée de 10 ans. Le service compte 782 km de réseau, 18536 abonnés (hausse de 2% par rapport à 2015) et une consommation de 2 673 192 m³ (baisse de 0.5% par rapport à 2015). Le rendement net du réseau est de 88.2% (contre 82.9% en 2015). 96% des compteurs sont équipés de télé-relève et l'âge moyen des compteurs est de 4.9 ans (contre 5.5 en 2015). La qualité de l'eau est conforme aux limites et références en vigueur. Son prix est de 1.73€/m³ (-0.57% par rapport à 2015).

8) Cession de matériels de la commune

Après tirage au sort parmi les deux personnes mieux disant à 1200€, Mr Legrand de La Boisse est retenu pour l'achat de la benne basculante (4 offres).

La tonne à eau (10 offres) est vendue à Mr Geoffrey Levrat de Montluel, mieux disant à 660€.

9) Synthèse sur la vogue

Marie Claude FELIX dresse un compte rendu de la vogue qui s'est déroulée les 24 et 25 juin derniers. Elle a été préparée dans un contexte particulier (mise en sommeil du comité des fêtes) dans une certaine précipitation. Elle a tout de même pu avoir lieu, ce qui est une bonne chose pour le village, mais avec moins de monde que d'habitude (peu de couverture presse, concurrence des manifestations dans les autres communes). Les manèges n'ont pas tourné à plein. Le feu d'artifice (financé par la commune) a semble-t-il été apprécié. Des idées sont évoquées pour l'édition 2018, avec l'implication de certaines associations communales. La réflexion sur le comité des fêtes sera à relancer, de même que sur la contribution financière de la commune au feu d'artifice.

10) Questions et communications diverses

- Suite à la prolongation du marché attribué à l'Atelier du triangle dans le cadre de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse, une réunion de la commission PLU aura lieu le 31 juillet à 14h30 à la mairie afin de réfléchir à l'évolution du PLU communal.
- Le conseil constate et regrette de nouvelles incivilités sur la commune : une jardinière sur le pont du Corian a été jeté dans le bief, l'éclairage du city stade est régulièrement forcé afin de jouer au-delà de minuit.
- La démarche participation citoyenne est officiellement lancée, l'achat des panneaux est à programmer.
- Walter MARTIN a été élu nouveau président du SIEA.
- Le concours de labour cantonal aura lieu sur la commune, à Cornaton le 30 juillet chez Didier Buathier.
- Le conseil donne son accord à la demande d'autorisation d'un habitant pour faire un barbecue derrière la salle des fêtes le 08 août.
- Les Floralies de Bourg en Bresse auront lieu du 15 au 24 septembre.
- L'assemblée générale du CAUE de l'Ain aura lieu le 8 septembre.
- La Croix rouge organise une journée premiers secours le 1^{er} septembre à Lagnieu.
- Le Théâtre de Bourg remercie la commune pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes pour les petites scènes vertes. Le conseil souhaite que les enfants du RPI puissent y participer.
- Le conseil donne son accord pour l'acquisition de 3 tuyaux pour les pompiers suite aux dégâts constatés lors de l'incendie aux Grevillières.
- Le conseil prend connaissance de la demande d'une habitante pour la pose d'un miroir en bordure de route départementale car sa sortie est dangereuse. La pose de miroir étant interdite hors agglomération, une réponse en ce sens lui sera faite.
- Le conseil prend connaissance de la réclamation d'un habitant à propos des travaux de busage du fossé route de Vandains à proximité de l'entrée du supermarché : c'est le Conseil départemental qui a demandé à laisser la partie busée en terre et non en gravier, car il ne s'agit ni d'un sentier ni d'un stationnement.
- Un point est fait sur les travaux de la salle des fêtes : carrelage et peintures du hall d'entrée, tapis d'entrée, entretien du parquet...
- La rénovation des peintures de l'église est terminée et le résultat est jugé satisfaisant.
- Un devis sera demandé pour changer les rideaux de la salle annexe.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.